

Rapport de la double commission des finances, de l'économie et de l'administration du 30 avril 2024

Rapporteur : Nicola D'AMICO

DA 340 – 24.04 APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV)

Le Président (SOC) souhaite la bienvenue à Mme BELMONTE, Présidente de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), et il lui donne la parole.

Mme BELMONTE rappelle que les commissaires ont reçu l'ensemble des états financiers de la FMCV, ainsi qu'un rapport d'activité complet sur l'ensemble de l'activité déployée par la Fondation en 2023. Depuis le début de la législature, les comptes de la Fondation vont bien. Le bénéfice d'exploitation, de CHF 2.5 millions, est utilisé pour rénover l'ensemble du patrimoine financier, afin de rendre les immeubles moins énergivores.

Mme BELMONTE indique que la Fondation poursuit le travail, débuté depuis la fusion avec la Fondation Vernier-Signal, pour rendre les immeubles de l'avenue Louis-Pictet conformes au règlement sur l'énergie. Quelques travaux ont déjà permis de gagner 300 kJ/m², passant de 800 kJ/m² à 500 kJ/m². Les études continuent pour la rénovation de l'ensemble des bâtiments. Mme BELMONTE précise que ceux-ci ne peuvent pas être démolis et reconstruits dans le secteur.

La Fondation a modifié assez récemment la grille de pondération des points du règlement sur l'attribution des logements dont elle est dotée. Le système de contrôle interne a été complété à la suite de la modification des directives d'attribution des logements.

D'autre part, la rédaction de la directive relative aux marchés publics est en cours de finalisation. Mme BELMONTE signale que la FMCV est soumise aux marchés publics, ce dont elle a toujours eu la conviction. Il est nécessaire et indispensable que la Fondation se dote de règles au niveau du système de contrôle interne pour l'attribution des marchés de gré à gré. Il s'agit de réglementer le gré à gré concurrentiel.

La FMCV a un nouveau statut, un règlement du Conseil, des directives d'attribution et un système de contrôle interne qui est en train de s'étoffer. Le processus rédactionnel est pratiquement terminé.

Mme BELMONTE indique que la FMCV avance également sur la rénovation de tout le patrimoine. Un certain nombre de rénovations ont débuté (rue du Village) ; des études sont en cours de finalisation (av. Louis-Pictet) ; et des rénovations sont terminées (ch. de Poussy et ch. des Myosotis). La réévaluation du patrimoine financier sera effectuée en 2024. Selon la méthodologie MCH2, les montants comptables sont réévalués tous les 5 ans. L'appel d'offres a été lancé et le marché a été attribué.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande si les règles dont la FMCV se dote pour les appels d'offres de gré à gré ne font pas double emploi avec les normes cantonales ou fédérales.

Mme BELMONTE répond que toutes les dispositions cantonales ou fédérales sont respectées. Le processus concerne les attributions qui sont en dessus des seuils de gré à gré, soit les procédures sur invitation, procédures ouvertes ou procédures internationales. La FMCV est très peu concernée vu l'ampleur des travaux réalisés au sein de la Fondation. Les trois gros objets qui étaient en construction (Jean Simonet, Croissant et Maisonneuve) sont aujourd'hui terminés et la FMCV n'a plus de construction qui l'oblige à respecter les procédures en traités internationaux. Concernant les attributions de gré à gré, l'AIMP actuelle (comme celle qui devrait entrer en vigueur à Genève prochainement) permet l'attribution à une seule entreprise, sans faire appel nécessairement à la concurrence. Or, la FMCV estime qu'un gré à gré concurrentiel permet une saine utilisation des deniers publics.

Un commissaire (LE CENTRE-VL) demande si les conflits d'intérêts qui avaient existé au sein du comité de la FMCV ont été réglés.

Mme BELMONTE répond qu'il n'y a plus de conflits d'intérêts. Elle comprend que ce commissaire fait référence au temps où M. BECK siégeait en tant que Président de la Fondation et que son fils se chargeait des assurances. Aujourd'hui, M. BECK n'est plus membre du Conseil de Fondation. Le Bureau a revu l'ensemble des contrats signés et certains contrats ont été mis en concurrence, mais il n'y a pas eu de raison de résilier les polices, car les couvertures étaient bonnes et les primes avantageuses.

La parole n'étant plus demandée, le Président (SOC) soumet la DA 340 – 24.04 au vote.

▪ **Vote DA 340 – 24.04**

La DA 340 – 24.04, Approbation des comptes 2023 de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), est acceptée par 10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC), soit à l'unanimité.